



# COMMUNE DE PULLY

Conseil communal  
Commission des finances

## Rapport au Conseil communal de la Ville de Pully

### Préavis No 07-2019 - Comptes année 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

Composée de Mmes et MM. J.-R. Chavan (suppléant), G. Cuche, A. Ganty, M. Godart C. Guillen, N. Jaquerod, L. Jeanneret, J.-M. Marlétaz, A. Ogay, A. Schranz, Ph. Slama, A.-L. Thévoz (suppléante) et R. Pfister (président), la Commission des finances (Cofin) s'est réunie le 11 juin 2018 pour étudier le préavis no 07-2019. Mme et MM. Y. Baez (suppléante), P.-F. Clerc (suppléant) et S. Micolot (suppléant) étaient excusés.

La Cofin tient à remercier M. le syndic Gil Reichen, M. le chef du Service des finances Claude-Alain Chuard et M. Valmir Haxhosaj de la fiduciaire BDO pour la qualité des informations fournies dans le préavis et ses annexes, le rapport de BDO et les renseignements complémentaires donnés pendant la séance, à laquelle ont également assisté Mme Lena Lio, déléguée de la Commission de gestion et M. le secrétaire municipal Philippe Steiner.

#### **Etude du préavis**

##### Résultat général

Après une petite embellie en 2017, les comptes de la Commune bouclent à nouveau avec un excédent de charges de CHF 1'963'743.71. Par ailleurs, comme attendu, la dette consolidée croît d'une nouvelle tranche de CHF 5 mios.

La Cofin apprécie le fait que le budget soit, cette année encore, respecté dans les trois catégories de charges maîtrisables. Vis-à-vis des comptes 2017, en revanche, l'accroissement de 3,0 % peut paraître élevé, en regard de l'inflation quasi nulle.

##### Effectif du personnel

Il est à nouveau en augmentation en 2018. Les 2,25 postes additionnels avaient été admis dans le cadre du budget 2018. La Cofin constate que la Municipalité est attentive à éviter tout excès.

### Analyse des charges

Globalement, les charges maîtrisables sont en régression de 4,3 % par rapport au budget 2018. Cet effort de la Municipalité est à saluer. On a peut-être aussi là une piste pour éviter des "coussins" excessifs dans le budget 2020.

Par rapport aux comptes 2017, en revanche, on constate une croissance inquiétante, notamment en ce qui concerne les aides et subventions, très généreuses compte tenu de la situation générale.

Les charges non maîtrisables constituent bien entendu le talon d'Achille de la gestion de nos finances communales. La forte régression (temporaire?) des intérêts passifs n'est malheureusement qu'un emplâtre sur une jambe de bois face aux abîmes que sont les amortissements et, surtout, les remboursements, participations et subventions à des collectivités. Les premiers constituent la conséquence comptable de l'entretien et du développement de nos infrastructures et correspondent donc à des plus-values pour les Pulliérans. Les charges péréquatives, elles, découlent de la volonté cantonale d'égaliser les taux d'imposition communaux (adieu, l'autonomie communale). Quant au financement de la facture sociale, il est grand temps de réduire la participation des communes, qui n'ont quasi rien à dire dans ce domaine, et de revenir à la répartition 2/3-1/3 en vigueur lors de l'instauration de ce régime. Le principe du commandeur-payeur est clairement bafoué.

### Analyse des revenus

Le recul important de l'impôt sur le revenu est dû notamment au fait que l'imposition exceptionnelle de deux contribuables importants en 2017 n'aurait pas dû être reprise dans le budget 2018. Le résultat de l'impôt à la source reflète la fin du phénomène de rattrapage. Le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en recul.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés peut être qualifié d'aléatoire: il fait un bond de 25 % par rapport à 2017, mais n'atteint clairement pas l'objectif budgétaire, manifestement trop optimiste.

Le marché immobilier n'est pas mort! Les droits de mutations et la part aux impôts sur les gains immobiliers contribuent à limiter les dégâts globaux en bondissant de 36,5 % par rapport à 2017 et en dépassant le budget de 35,2 %.

Les revenus non fiscaux font preuve d'une belle stabilité et n'appellent pas de commentaires particuliers.

### Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement a reculé de CHF 5,8 mios à CHF 1 mio à fin 2018 et n'a plus financé que 8,1 % des investissements nets effectués, alors qu'un taux de 80 % est considéré comme normal. Le reste à financer par l'emprunt a donc atteint CHF 11,1 mios. La dette consolidée n'a toutefois augmenté que de CHF 5 mios, ce qui a impliqué une diminution du fonds de roulement de CHF 6,1 mios. Cette augmentation de la dette est tout à fait supportable, vu le niveau très bas des taux d'intérêt. Cette situation très favorable devrait perdurer en tout cas jusqu'à la fin de l'année en cours.

### Comptes de la CISTEP

Ces comptes, qui prévoient une participation de Pully de CHF 99'119.55 (- 4,6 %), n'appellent pas de commentaire. L'étude comparative entre la mise à jour de la STEP de Pully (micropolluants) et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne est toujours en cours.

### Conclusion

Le souci majeur n'est donc actuellement pas la dette, mais plutôt l'équilibre futur du compte de fonctionnement. Dès cette année, celui-ci sera fortement grevé par les premiers effets de la RIEIII et par la péjoration, pour Pully, de la péréquation financière cantonale. Sans parler de la facture sociale, dont le régime financier inique ne sera pas corrigé rapidement. La préparation du budget 2020 sera très délicate et les ambitions en matière d'investissements devront rester mesurées.

La Commission des finances, à l'unanimité de ses 11 membres votants présents, recommande au Conseil Communal, conformément au préavis 07-2019 et au rapport de l'organe de révision,

1. d'approuver les comptes 2018 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2018 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pully, le 15 juin 2019

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président